



FNB REVENU FIXE

FNB D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES OBJECTIF 2031 RBC

Le 31 mars 2026

Gestionnaire de portefeuille RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA)

Le conseil d'administration de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. a approuvé ce rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds en date du 7 mai 2026.

Remarque à l'égard des déclarations prospectives

Le présent rapport peut contenir des déclarations prospectives sur le FNB, son rendement futur, ses stratégies ou perspectives et les mesures que pourrait prendre le FNB. Les termes « peut », « pourrait », « devrait », « voudrait », « supposer », « perspectives », « croire », « compter », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « prévision » et « objectif » ainsi que les termes et expressions semblables désignent des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur du fonds. Elles sont assujetties à des incertitudes et à des risques intrinsèques concernant le FNB et les facteurs économiques en général, de sorte que les prévisions, projections et autres déclarations prospectives pourraient ne pas se matérialiser. Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations puisque les événements et les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives relatives au FNB en raison, notamment, d'importants facteurs comme les conditions générales économiques, politiques et des marchés au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications apportées aux lois et aux règlements, les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire, les poursuites judiciaires et les catastrophes.

La liste susmentionnée des facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres. Toutes les opinions prospectives peuvent être modifiées sans préavis et sont émises de bonne foi sans aucune responsabilité légale.

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires complets ni les états financiers annuels complets du FNB. Vous pouvez obtenir les états financiers gratuitement, sur demande, en appelant au 1 855 RBC-ETFS (722-3837), en nous écrivant à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., C.P. 7500, succursale A, Toronto (Ontario) M5W 1P9 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.rbcgam.com/documentsreglementaires ou le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Les porteurs de titres peuvent également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle du FNB.



ANALYSE DU RENDEMENT PAR LA DIRECTION

Objectif et stratégies de placement

Le FNB vise à offrir un revenu, pendant une période limitée se terminant à sa date de dissolution, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par les gouvernements et les agences du Canada venant à échéance dans la même année civile que la date de dissolution du FNB. La décision de RBC GMA d'investir dans une obligation de gouvernement ou agence du Canada est fondée sur l'évaluation de RBC GMA concernant la qualité de la notation de crédit de chaque obligation, son rendement à l'échéance, la taille, la liquidité et l'importance globale de la diversification des émetteurs.

Le FNB sera dissous le ou vers le 30 septembre 2031.

Résultats

Le FNB a été lancé le 2 avril 2025, et sa valeur liquidative s'élevait à 101 M\$ au 31 mars 2026. Nous ne présentons pas le rendement des placements d'un fonds offert depuis moins d'un an.

Événements récents

La situation au Moyen-Orient a assombri la conjoncture économique. En effet, la hausse des prix de l'énergie contribue à l'inflation, ce qui nuit aux prix des obligations, tandis que l'augmentation prolongée des prix du pétrole et/ou des tarifs douaniers américains pourrait ralentir la croissance économique. Par conséquent, il est peu probable que la Banque du Canada modifie les taux d'intérêt au cours des six prochains mois. L'augmentation du rendement à l'échéance rend les titres à revenu fixe plus attrayants. Il est encore trop tôt pour prévoir avec exactitude l'incidence qu'aura l'IA sur les titres à revenu fixe de première qualité.

Le 1^{er} janvier 2026, Brenda Eaton a été nommée présidente du comité d'examen indépendant (CEI) à la suite du départ à la retraite, le 31 décembre 2025, de Suromitra Sanatani, qui a été une membre dévouée du CEI depuis 2017. Geoffrey D. Creighton a été nommé membre du CEI le 1^{er} janvier 2026.

Opérations entre parties liées

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale ») et le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du FNB. RBC GMA gère les activités quotidiennes du FNB, détient le titre de propriété à l'égard des biens du FNB pour le compte des porteurs de parts et lui fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille. Le FNB verse à RBC GMA des frais de gestion en contrepartie de ses services. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative du FNB.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis au FNB ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts achètent et vendent des parts de FNB libellées dans différentes monnaies. Le FNB a également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services au FNB dans le cours normal de leurs activités sont présentées ci-après.

Dépositaire et agent d'évaluation

Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI) est le dépositaire et l'agent d'évaluation du FNB; elle détient également l'actif du FNB et fournit à celui-ci des services d'administration. Le gestionnaire paie à RBC SI des honoraires pour ces services à même les frais de gestion qui lui ont été versés par le FNB.

Courtier désigné

RBC GMA a conclu une entente avec RBC Dominion valeurs mobilières Inc., une société liée à RBC GMA, pour que celle-ci agisse à titre de courtier désigné et/ou de courtier autorisé pour le placement des parts du FNB, selon des modalités comparables à celles d'autres ententes conclues dans des conditions de concurrence normale au sein du secteur des FNB. Les principales modalités de l'entente sont présentées dans le prospectus du FNB.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où le FNB peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du FNB. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le FNB et l'agent de prêt de titres.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, le FNB s'est appuyé sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- les achats de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste.



Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable du FNB; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA et iv) donner un résultat juste et raisonnable pour le FNB.



FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à en comprendre la performance financière pour le dernier semestre (clos le 31 mars 2026) et les cinq derniers exercices ou périodes écoulées depuis sa création. Ces données proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

Évolution de l'actif net par part (en dollars)

Pour l'exercice clos/ la période close	Actif net à l'ouverture	Augmentation (diminution) liée aux activités ¹				Distributions annuelles ²					Actif net à la clôture	
		Total des revenus (perte)	Total des charges	Gains (pertes) réalisés	Gains (pertes) latents	Revenu (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Rembour- sement de capital	Total		
31 mars 2026	20,13	0,19	(0,02)	–	(0,28)	(0,11)	(0,18)	–	–	–	(0,18)	19,94
30 sept. 2025 ³	20,00 [†]	0,18	(0,02)	–	0,49	0,65	(0,18)	–	–	–	(0,18)	20,13

¹ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au cours de la période. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part à l'ouverture et de l'actif net par part à la clôture.

² Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB ou sont versées en trésorerie, ou les deux.

³ Depuis le 18 mars 2025.

[†] Valeur liquidative par part au moment du placement initial.

Ratios et données supplémentaires

Au	Valeur liquidative par part (en dollars)	Valeur liquidative (en milliers de dollars)	Nombre de parts en circulation (en milliers)	Ratio des frais de gestion (%) ¹	Ratio des frais de gestion avant prise en charge (%) ¹	Taux de rotation du portefeuille (%) ²	Ratio des frais d'opérations (%) ³	Cours de clôture du marché (en dollars)
31 mars 2026	19,94	100 714	5 050	0,17	0,17	31,27	–	19,95
30 sept. 2025 ⁴	20,13	33 210	1 650	0,18	0,18	10,85	–	20,17

¹ Le ratio des frais de gestion est fonction des charges directes facturées au FNB et de la part proportionnelle des charges des fonds sous-jacents, s'il y a lieu, au cours de la période considérée, à l'exclusion des commissions et des autres coûts de transactions, et s'exprime en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. RBC GMA peut, à son gré et sans en aviser les porteurs de parts, renoncer à certaines charges d'exploitation, ou les prendre en charge. Le ratio des frais de gestion tient compte de certaines charges d'exploitation absorbées ou prises en charge par RBC GMA, tandis que le ratio des frais de gestion avant prise en charge indique le ratio des frais de gestion avant cette renonciation ou cette prise en charge.

² Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le FNB au cours de l'exercice visé sont importants et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de ce même exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

³ Le ratio des frais d'opérations s'entend du total des commissions et des autres coûts de transactions du FNB et de la part proportionnelle des coûts des fonds sous-jacents, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Ce ratio ne s'applique pas aux opérations visant des titres à revenu fixe.

⁴ Depuis le 18 mars 2025.

Frais de gestion

RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du FNB. En contrepartie de ses services, RBC GMA reçoit du FNB des frais de gestion annuels correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative. Les frais de gestion du FNB correspondent à un montant annuel équivalent à 0,15 %, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne du FNB.

RENDEMENT PASSÉ

Nous ne présentons pas le rendement des placements d'un FNB offert depuis moins d'un an. Le FNB a été lancé le 2 avril 2025.



APERÇU DU PORTEFEUILLE

(compte tenu des produits dérivés, le cas échéant)

Au 31 mars 2026

Répartition des placements

	% de la valeur liquidative
Obligations fédérales	52,6
Obligations provinciales et municipales	46,9
Trésorerie/Autres	0,5

Les 25 principaux titres*

	% de la valeur liquidative
Obligation du gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 ^{er} déc. 2031	16,1
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,600 %, 15 déc. 2031	12,1
Obligation du gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 ^{er} juin 2031	10,8
Province d'Ontario, 2,150 %, 2 juin 2031	8,7
Province d'Ontario, 2,250 %, 2 déc. 2031	7,9
Province de Québec, 1,500 %, 1 ^{er} sept. 2031	6,8
Province de la Colombie-Britannique, 1,550 %, 18 juin 2031	6,1
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,100 %, 15 mars 2031	5,8
Obligation du gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} mars 2031	5,6
Province d'Alberta, 1,650 %, 1 ^{er} juin 2031	5,4
Province de Québec, 2,100 %, 27 mai 2031	4,3
CPPIB Capital Inc., 2,250 %, 1 ^{er} déc. 2031	2,2
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,050 %, 2 juin 2031	2,0
Province de la Nouvelle-Écosse, 2,400 %, 1 ^{er} déc. 2031	1,9
Province du Manitoba, 2,050 %, 2 juin 2031	1,5
Province de la Saskatchewan, 2,150 %, 2 juin 2031	1,2
Province du Nouveau-Brunswick, 2,550 %, 14 août 2031	1,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
Total	100,0

* Le FNB détient moins de 25 titres.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes du FNB; une mise à jour trimestrielle est disponible à l'adresse www.rbcgam.com/documentsreglementaires.